



École
SAINTE ANNE

— L'île d'Olonne —

PLAN D'OUVERTURE DE L'ÉCOLE

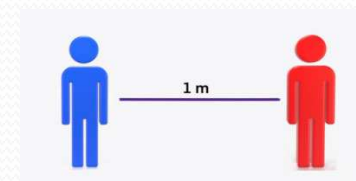
01 SEPTEMBRE 2020

Quelques repères quant à la reprise

- Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).
- La circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 (publiée le 10 juillet 2021) rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :
 - **Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
 - Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, **un plan de continuité pédagogique** a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance.

Les conditions d'accueil des élèves à l'école Sainte-Anne

- **Voici des repères essentiels en fonction du protocole sanitaire :**
- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les élèves testés positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.
- Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.



• **Les nouvelles règles de distanciation physique**

- Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

• **Le lavage des mains**

- Le lavage des mains est essentiel. Il convient de le faire à l'eau et au savon pendant 30 secondes environ, puis se sécher soigneusement les mains à l'aide de serviettes papier jetées immédiatement dans des poubelles à pédale fermées, vidées tous les jours ou plus si nécessaire.
- À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.
- Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :
 - à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
 - avant chaque repas ;
 - après être allé aux toilettes ;
 - le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.





- **Le port du masque**

- **Pour les personnels**

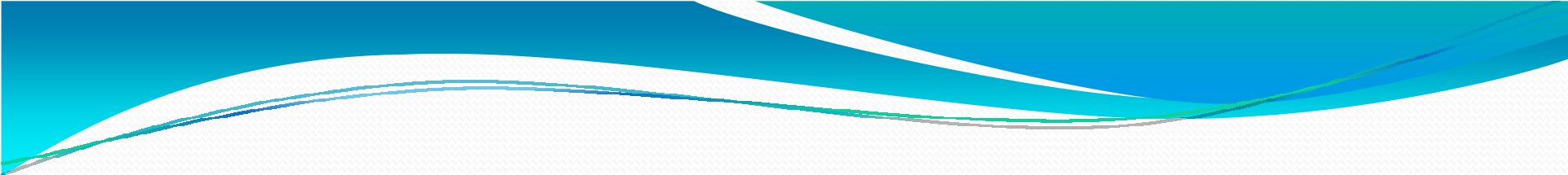
- Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

- **Pour les élèves**

- Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :
 - pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
 - pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.
- L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

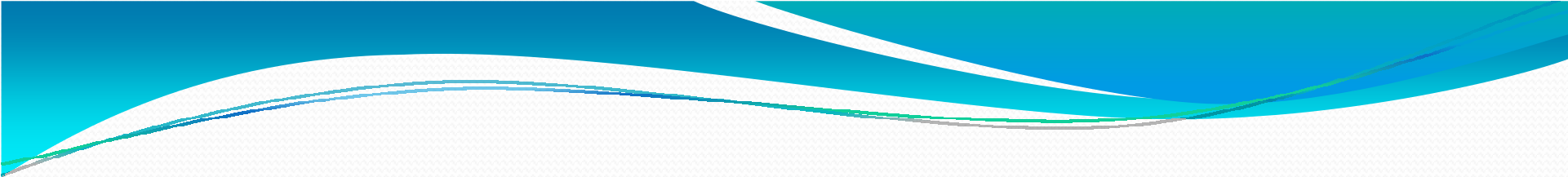
- **La ventilation des classes et autres locaux**

- L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

- 
- **La limitation du brassage des élèves**
 - La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.
 - **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
 - Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.
 - Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
 - Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
 - L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

L'accueil des élèves à l'école Sainte-Anne

- L'accueil du matin et la sortie des élèves le soir ont été modifiés au regard de l'évolution du protocole sanitaire.
- **S'IL VOUS PLAÎT, JE VOUS DEMANDE DE LIRE ATTENTIVEMENT CE PLAN D'ACCUEIL ET DE CIRCULATION AFIN QUE LES CHOSES SE PASSENT AU MIEUX ET D'ÉVITER LES REGROUPEMENTS DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE ET AUX ABORDS DE CELLE-CI. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.**
- **Voici comment se déroulera l'accueil le jour de la rentrée, mardi 1 septembre 2020 seulement, puis le reste de l'année à partir de jeudi 03 septembre :**
- **Ouverture du portail en grand à 8h30 par le chef d'établissement. Tous les adultes devront entrer avec un masque.**
- Classe de Lydie (PS/MS) :
- Entrée des MS et de leur(s) parent(s) 4 par 4 de 8h 30 à 9h00 en se positionnant d'abord au niveau des cerceaux installés devant la baie vitrée de la salle de motricité.
- Puis entrée des PS et de leur(s) parent(s) à de 9h00 à 9h40, de manière échelonnée selon l'horaire qui a déjà été transmis par e-mail à chaque famille. Les parents ressortent par la porte d'entrée de la classe.
- **A partir de jeudi 03 septembre, accueil de 8h30 à 8h45 pour tous, en attendant aux cerceaux devant la baie vitrée, l'entrée se faisant toujours 4 par 4.**
- Classe d'Anne (GS/CP) :
- Entrée des CP de 8h30 à 8h45, accompagnés par les parents, par la porte d'entrée de la classe et 4 par 4, en se positionnant d'abord au niveau des plots installés devant la baie vitrée de la classe. Puis les parents ressortent par l'annexe.
- Ensuite, entrée des GS de 8h45 à 9h00, en suivant les mêmes indications.
- **A partir de jeudi 03 septembre, accueil de 8h30 à 8h45 pour tous, en attendant aux plots devant la baie vitrée, l'entrée se faisant toujours 4 par 4.**

- 
- Classe de Marilynne (CE1/CE2) :
 - Accueil des CE2 de 8h30 à 8h45, les parents peuvent accompagner dans la cour en se plaçant dans la zone délimitée devant la classe par les plots et en respectant les distances entre eux. Ils ne rentrent pas dans la classe.
 - Accueil des CE1 de 8h45 à 9h00, en suivant les mêmes indications.
 - **A partir de jeudi 03 septembre, accueil de 8h30 à 8h45 pour tous, les parents laissent leur enfant au portail.**

Classe de Christophe (CM1/CM2) :

- De 8h45 à 9h00, en suivant les mêmes indications que pour les CE. Les élèves s'installeront à leur place indiquée et suivront les consignes marquées au tableau. Je les rejoindrai à 9h00.
- **A partir de jeudi 03 septembre, accueil de 8h30 à 8h45 pour tous, les parents laissent leur enfant au portail.**

L'OGEC propose un café pour tous, avec petits gâteaux sous sachets, de 8h30 à 9h00 sous le préau.

- 
- Les élèves qui seront à la garderie le matin avant de venir à l'école arriveront à 8h45.

Les enfants iront déjeuner en sortant à 12h00 pour les externes. Retour à 13h15 pour les demi-pensionnaires, de 13h15 à 13h30 pour les externes.

La sortie des classes a lieu à 16h30.

Ouverture du portail en grand : on fait entrer les parents de PS jusqu'au CP. Ils se posteront sur les cerceaux devant la baie de la salle de motricité (classe de Lydie) et repartiront avec leur enfant le long de la clôture. Ils se placeront sur les plots devant la baie vitrée de la classe d'Anne (GS/CP) et repartiront avec leur enfant vers le portail.

- En CE et CM, les parents attendront à l'extérieur en respectant les distances entre eux. Les élèves seront envoyés par les enseignants (Christophe, Maryline) vers leurs parents.
- **Ce fonctionnement sera gardé toute l'année.**
- **En classe et lors des récréations**
- Les récréations seront échelonnées selon un planning redéfini : de 10h20 à 10h35 pour les CE et les CM, puis de 10h45 à 11h10 pour les PS jusqu'aux CP. L'après-midi, de 15h00 à 15h20 pour les CE/CM, de 15h00 à 15h30 pour les GS/CP.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

- **En cas de survenue de symptômes chez un élève ou un adulte :**
 - Isolement immédiat de l'enfant avec un masque en salle des maîtres.
 - Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les gestes barrières.
 - Rappel de la procédure à suivre : consulter un médecin, éviter les contacts
 - Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l'enfant, après un temps de latence de plusieurs heures.
 - Poursuite stricte des gestes barrières.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 (composer le 116 117), ou du médecin de l'éducation nationale (Docteur Coze, centre médico-scolaire, rue des religieuses, 85100 Les Sables d'Olonne, 02.51.21.10.30).
- **En cas de test positif :**
 - Information aux services académiques, aux autorités sanitaires et à la mairie par le chef d'établissement (la famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires)
 - Nettoyage et désinfection des locaux et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h précédant son isolement.
 - Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'élève ou l'adulte malade.

Christophe Brunet
Chef d'établissement de l'école Sainte-Anne